

**DEMANDE D'OBTENTION
DE PLAQUES PROFESSIONNELLES SUPPLÉMENTAIRES**

au sens notamment de l'annexe 4 de l'[ordonnance sur l'assurance des véhicules \(OAV\)](#)

La personne ou l'entreprise désignée ci-dessous sollicite l'octroi d'un jeu de plaques professionnelles supplémentaires pour :

- Voitures automobiles
- Motocycles
- Véhicules automobiles agricoles
- Remorques
- _____

Données :

Raison sociale _____

Prénom / nom du requérant _____

Adresse _____

NPA / localité _____

N° téléphone _____

E-mail _____

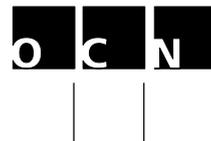
Adresse de l'entreprise, si différente de l'adresse ci-dessus :

L'entreprise a-t-elle été modifiée ou agrandie depuis l'attribution des plaques professionnelles ?

Oui* Non

*Veuillez joindre le préavis du Service de l'environnement (SEn) et du Service public de l'emploi (SPE) :

- SEn, Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez, tél. 026 / 305 37 60. Le formulaire « Demande pour l'obtention de plaques professionnelles » est disponible sous le lien suivant : http://www.fr.ch/eau/fr/pub/documentation/branche_automobile.htm
- SPE, Section Marché du travail, Inspection du travail, Boulevard de Pérolles 25, case postale 1350, 1701 Fribourg, tél. 026 / 305 96 75.



Page 2

Nombre d'employés :

Total : _____ Administratifs : _____ Techniques : _____

La liste des collaborateurs (prénom, nom, date de naissance et fonction) est à joindre à la demande.

Nombre de plaques particulières des véhicules immatriculés au nom du requérant ou de l'entreprise et actuellement en circulation : _____

Date de l'ouverture de l'entreprise : _____

Observations éventuelles :

Le soussigné atteste que les indications sont complètes et conformes à la réalité. Il autorise l'OCN à traiter les données collectées. Celui-ci est en particulier autorisé à consulter des dossiers officiels (dossier de conducteur p. ex.) et à se procurer, auprès des différents émetteurs des extraits et préavis exigés ou encore de tiers, tout renseignement utile aux fins d'examen de la présente demande. Toutes les données personnelles seront traitées conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données.

Lieu et date :

Timbre et signature :

Extrait des exigences pour l'obtention de plaques professionnelles supplémentaires :

Selon la formule présentée dans l'annexe 4 de l'OAV, le nombre minimal des personnes qui occupent à titre principal une activité liée au secteur des véhicules automobiles est le suivant :

- 2^{ème} jeu de plaques : 3 personnes
- 3^{ème} jeu de plaques : 6 personnes
- 4^{ème} jeu de plaques : 10 personnes
- 5^{ème} jeu de plaques : 15 personnes
- 6^{ème} jeu de plaques : 21 personnes

Pour les entreprises disposant d'un grand parc de véhicules automobiles, au minimum 30 véhicules doivent être immatriculés au nom de l'entreprise pour chaque jeu de plaques.

Plus d'informations : articles 22 à 29 de l'OAV.